



INFORMATION SUR LA MÉDIATION À LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.612-1 à L.616-3 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir à un médiateur en vue de la résolution amiable d'un litige avec un professionnel.

La mauvaise herbe est une enseigne de la CAE Coop'Alpha :

☞ En cas de litige non résolu , vous pouvez saisir le médiateur de la consommation dont nous dépendons :

Nom du médiateur : SAS MEDIATION

Adresse : 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Nioist

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Nioist
- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné :
 - Coop'alpha, 2 Chemin du Grand Camé, 33310 Lormont
 - Convention n° 15928/VM/2502/49
- Un exposé succinct des faits
- Copie de la réclamation préalable adressée à l'enseigne
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

